

République française

DEPARTEMENT de la DROME

DELIBERATION

OBJET : CANTINE SCOLAIRE REGLEMENT ET TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2025

N° : DE_2025_061

Séance du lundi 21 juillet 2025

Date de la convocation: 11/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christine FOROT,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un juillet

Le conseil municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme). S'est réuni en session ORDINAIRE, à la Mairie sous la présidence de Madame Christine FOROT.

Date de la convocation : 11 juillet 2025

PRESENTS : Christine FOROT, William AUGUSTE, Yves ARMAND, Guy JANUEL, Marion MERLIN, Lionel VIGER, Marion CECCHINI, Sébastien ROUSSIN, Hélène CHARANCON, Bernard DUBOIS, Isabelle MEJEAN

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE : Martine DENISE, Anne Marie SOLIER

REPRESENTE : Sandrine MEARY par Marion CECCHINI, Franck THEOLAS par Sébastien ROUSSIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Marion CECCHINI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire précise que chaque année, le conseil municipal étudie le règlement et la tarification appliquée pour la gestion de la cantine scolaire.

Elle propose une augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2025/2026.

Le règlement sera donc modifié en conséquence. Il régit par ailleurs la gestion du service de la cantine dans le but de rendre le moment de pause agréable et convivial pour tous.

Le conseil municipal après discussion et vote à l'unanimité :

. APPROUVE le règlement intérieur de la cantine scolaire, tel que proposé en annexe, avec modification des tarifs applicables à compter du 1er septembre 2025.

Le secrétaire de séance :

Le Maire : Christine FOROT



Dépôt Valence
Date de réception de l'AR: 22/07/2025
026-212603260-20250721-DE_2025_061-DE